



**SYMALIM
SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 29 JUIN 2021**

N° : 2021-022
OBJET : Désignation d'un représentant du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage (SYMALIM) au Comité d'orientation et de suivi de la SPL SEGAPAL

Date de la convocation : **Lundi 21 juin 2021**

Secrétaire de Séance : **M. VIEIRA**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis. Cette réunion a eu lieu au Grand Parc Miribel Jonage.

Nombre de délégué-e-s : 30	Présent-e-s : 20	en droits de vote	: 70,5
Nombre de droits de vote : 105	Pouvoirs : 6	en droits de vote	: 24
	Votant-e-s : 26	en droits de vote	: 94,5

Liste des présent-e-s :

nombre de vote /délégué-e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5,5
	MME DEHAN	5
	MME FAUTRA	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSPERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 5
	M. RAY	5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5,5
	M. DALBY (SUPPLEANT)	5

CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME GOUST	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4 + 4
	M. VERMEULIN	4
DECINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3 + 3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
	M. MELLET (SUPPLEANT)	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	M. DESBROSSES	1
NEYRON	M. VINCENT	1
NIEVROZ	M. THIEBAUT	1
	M. DETRE (SUPPLEANT)	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir :

M. Chapuis à M. Vieira

Mme Fautra (en tant que représentante de la ville de Décines) à M. QUINIOU (en tant que représentant de la ville de Meyzieu)

Mme Fautra (en tant que représentante de la Métropole) à M. QUINIOU (en tant que représentant de la Métropole)

M. Goubet à M. Gaitet

Mme Goust à Mme Creuze

M. Vermeullin à M. Brissard

Madame la Présidente expose :

Le conseil d'administration de la SPL SEGAPAL du 07 décembre 2020 a approuvé la mise en place du Comité d'Orientation et de Suivi (COS) de la SPL SEGAPAL. Ce comité, qui existait auparavant, a pour objectif de renforcer le contrôle analogue mis en place dans la société.

Il est composé des principaux actionnaires de la SPL SEGAPAL, à savoir :

- Le SYMALIM
- La Métropole de Lyon
- La CCMP
- L'assemblée spéciale.

A minima, ce comité se réunit 2 fois par an sur des sujets précis, à savoir :

- Les finances de la SPL (analyse des budgets en cours et prévisionnel de l'année suivante)
- Les missions de la SPL (analyse des opérations confiées ou envisagées par la SPL d'un point de vue technique et financier).

Les avis et l'analyse de ce comité seront transmis au conseil d'administration de la SPL SEGAPAL pour éclairer ses choix.

Vu l'exposé de la Présidente,
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Comité Syndical :

- **DESIGNE** Monsieur Pierre ATHANAZE comme représentant du Symalim au Comité d'orientation et de suivi (COS) de la SPL SEGAPAL.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente
Catherine CREUZE

